

Commune de : ROMANECHE-THORINS

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du **22 septembre 2022** sous la présidence de Monsieur **Yannick VACHER**,
Maire

Présents : Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Joël BROUTIN, Mesdames Aurélie BUFFA, Josette GOMBERT, adjoints.

Mesdames Monique LENFANT, Lauranne LOMBARD, Marion PONT, Marie-France MONNET,
Messieurs Charles AHIAFOKPO, Frédéric BERGERON, Thomas PATENOTRE, Philippe GUILLON,

Excusés : Madame Patricia FLAMY représentée par Monsieur Joël BROUTIN
Monsieur Frédéric MEUNIER représenté par Monsieur Charles AHIAFOKPO
Madame Céline MASCHINOT représentée par Madame Aurélie BUFFA
Madame Sandrine TITOLO représentée par Monsieur Frédéric BERGERON

Absents : Monsieur Thierry RATIGNIER

Monsieur Maurice FAVRE a été nommé secrétaire

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions prises dans le cadre des délégations

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

SYDESL : Enfouissement réseau TELECOM Place Benoit Raclet

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'étude réalisée par le SYDESL concernant l'enfouissement des réseaux TELECOM dans le cadre de l'aménagement de la place Benoit Raclet,

Considérant que le SYDESL estime le montant total des travaux à la charge de la commune à 4 362 euros TTC,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le projet technique tel que présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire concernant l'enfouissement des réseaux TELECOM sur la place Benoit Raclet pour un montant de 4 362 euros TTC
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 opération 101.

SYDESL : Enfouissement réseau électricité Place Benoit Raclet

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'étude réalisée par le SYDESL concernant l'enfouissement des réseaux électricité dans le cadre de l'aménagement de la place Benoit Raclet,

Considérant que le SYDESL estime le montant total des travaux à la charge de la commune à 11 379.52 euros TTC,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le projet technique tel que présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire concernant l'enfouissement des réseaux d'électricité sur la place Benoit Raclet pour un montant de 11 379.52 euros TTC
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 opération 101.

Parcelle C605 Place Benoit Raclet : suppression ouvrage gaz

Le Maire rappelle au conseil municipal le projet de démolition sur la parcelle C605 au 31 Place Benoit Raclet. Considérant qu'il convient avant toute intervention de procéder à la suppression des ouvrages gaz alimentant le bâti présent sur cette parcelle,

Vu l'étude réalisé par Gaz Réseau Distribution France pour la réalisation de ces travaux,

Considérant que le montant estimatif des travaux est de 7070.56 euros TTC,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** le projet technique présenté par Gaz Réseau Distribution France concernant la suppression des ouvrages gaz alimentant le bâti présent sur la parcelle C605 pour un montant de 7 070.56 euros TTC euros,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 opération 101.

Travaux démolition parcelles C605-607 place Benoit Raclet

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de démolition des bâtis situés sur les parcelles cadastrées C605 C607 sur la place Benoit Raclet,

Il précise que les permis de démolir correspondant sont en cours d'instruction aux services urbanisme de Mâconnais Beaujolais Agglomération,

Vu les devis estimatifs établis pour la démolition du bâtiment existant sur la parcelle C605 et de la grange existante sur la parcelle C607,

Considérant que le montant total des travaux est estimé à 46 092 euros TTC,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Retient** la proposition de l'entreprise REMUET comme suit :

Démolition bâti parcelle C605 : 28 788 euros TTC

Démolition bâti parcelle C607 : 17 304 euros TTC

- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 opération 101.

Convention de mise à disposition de la nacelle de la commune de La Chapelle de Guinchay

- Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, **retient** le projet de convention de mise à disposition de la nacelle de la commune de La Chapelle de Guinchay

30 Millions d'amis : Convention stérilisation des chats errants :

Le maire informe le conseil municipal du projet de convention concernant la prise en charge de la stérilisation des chats errants. Il rend compte au conseil des deux propositions parvenues en mairie concernant cette prise en charge.

Vu le projet de convention de stérilisation des chats errants présentée par la fondation 30 Millions d'amis,

Considérant que la prolifération de chats errants dans la commune de Romanèche-Thorins pose un problème de salubrité publique du fait, notamment de la proximité des habitations,

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Retient** le projet convention de stérilisation des chats errants avec la fondation 30 Millions d'amis.

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2022.

- Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Romanèche en fleurs : Attribution de prix

Madame Marion Pont, vice-présidente de la commission environnement rappelle au conseil municipal l'opération « Romanèche en fleurs » invitant les habitants de la commune à participer au fleurissement et à l'embellissement de la commune.

Elle informe l'assemblée qu'à l'issue de ce concours, la commission a retenue de primer les participants et demande à cette fin au conseil municipal de voter les crédits correspondants à l'émission de trois bons d'achats pour cette dotation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de retenir les modalités suivantes concernant la dotation pour ce concours :

1^{er} prix : bon d'achat de 50 euros

2^{ème} prix : bon d'achat de 30 euros

3^{ème} prix : bon d'achat de 15 euros

Après des établissements Mâcon végétaux

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits sur le compte 6257 du budget primitif 2022.

Fusion écoles maternelle et élémentaire :

Madame Aurélie BUFFA adjointe au Maire, informe l'assemblée du projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire. Celle-ci permettrait notamment la mise en place d'une direction unique aux deux établissements. Elle invite en conséquence le conseil à se prononcer sur la fusion des deux établissements scolaires.

Vu la circulaire 2003-104 du 3 juillet 2003 qui prévoit la consultation de la municipalité sur la direction de l'école en cas de fusion,

Considérant que les deux directrices actuellement en poste ont été consultées sur ce projet et s'affirment comme favorables à la fusion des écoles maternelle et élémentaire.

Considérant que les parents d'élèves seront également informés de ce projet,

Le conseil municipal à 16 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Thomas Patenotre et Madame Marie-France Monnet) émet un avis favorable au projet de fusion des écoles maternelle et élémentaire

Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approbation du montant des attributions de compensation 2021 relatives à la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les mécanismes régissant les modalités de répartition des attributions de compensation auprès de Maconnais Beaujolais Agglomération.

Le conseil est invité à approuver le montant des attributions de compensation pour l'exercice 2022 au regard des attributions de compensation de la compétence GEPU

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

-Approuve le montant des attributions de compensation de la compétence GEPU à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2021, pour la commune de Romanèche-Thorins ainsi que le montant définitif des attributions de compensation pour 2022.

Questions diverses :

SYDESL : compte rendu d'activité de concession gaz : Monsieur Jean-Pierre REYNIER Adjoint au maire, informe le conseil municipal de la teneur du compte rendu d'activité de concession gaz émis par le SYDESL pour la commune de Romanèche-Thorins.

Préoccupation coût de l'énergie 2023 : Mr REYNIER rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait retenu l'adhésion au contrat d'achat groupé, négocié par le SYDESL concernant les fournitures de gaz et d'électricité pour l'approvisionnement des bâtiments communaux. Le contrat de fourniture correspondant sera effectif au 1^{er} janvier 2024 pour la partie électricité et au 1^{er} janvier 2025 pour le gaz.

La préoccupation concernant les possibilités d'économie d'énergie doit rester bien présente. Plusieurs travaux ont déjà été entrepris par la commune en ce sens : isolations des bâtiments communaux, réfection du chauffage de l'école primaire, changements des éclairages sur les écoles...et ce jour, décision concernant les réductions horaires d'éclairage public.

Aucune piste ne doit être négligée.

La question du chauffage de la salle de sports est soulevée. Une attention devra être portée sur la température nécessaire à l'exercice de certaines activités, tout en prenant en compte la nécessité de limiter la consommation de ce bâtiment.

Récupération des eaux de pluie et arrosage municipal : Suite aux incidents de sécheresse survenus cette année et aux consignes concernant les interdictions d'arrosage, Monsieur Jean-Pierre REYNIER signale qu'il serait opportun de prévoir l'enfouissement d'une cuve de 44m³ de récupération des eaux de pluie afin de permettre de maintenir l'arrosage des plantations réalisées pour l'embellissement de la commune.

Madame Lauranne LOMBARD indique que les variétés ne craignant pas les épisodes de chaleur et de sécheresse seront à privilégier dans l'avenir.

Transport à destination de Mâcon : Monsieur VACHER informe le conseil qu'un projet d'amélioration du service de transport est à l'étude sur Maconnais Beaujolais Agglomération. L'offre de transport des bus TREMA devrait être améliorée avec 3 arrêts sur la commune (Place des Mines, Ecoles et Parking Cardinal) avec plusieurs arrêts journaliers. Ce nouveau service devrait être mis en place fin 2022/début 2023 pour expérimentation sur 18 mois.

Fête Raclet : Monsieur AHIAFOKPO informe l'assemblée des dispositions retenues concernant l'organisation de la Fête Raclet 2022.

Un espace dégustation et vente sera ouvert Salle du Moulin à Vent avec la présence de 11 viticulteurs et de la ferme de la Boissette pour la partie restauration.

L'exposition de matériel agricole se fera dans la cour de l'école primaire.

L'espace Fête Foraine est maintenu et les produits de la région de Munster seront bien présents.

Concernant le défilé : La population sera invitée à accompagner les enfants sur le 3^{ème} couplet de la Cantate à Raclet. La cour de la Mairie accueillera un espace restauration en plein air avec jambon au tournebroche, ainsi que deux concerts répartis sur les deux jours. Une démonstration de Labour à cheval sera également programmée.

Un espace exposition photos et projection de films est prévu à la salle Benoit Raclet.

Le samedi soir sera clôturé par un buffet dinatoire à destination des personnalités du monde du vin et des élus sur invitation.

CCAS : Projet Romanèche-Solidarité à destination des adolescents : Madame GOMBERT informe le conseil des décisions retenues par le CCAS concernant une sortie à destination des adolescents de la commune. Une Sortie Bowling sera proposée aux enfants de 4^{ème} et de 3^{ème}, comprenant transport en car, avec une formule de deux parties et un repas sur place.

La proposition des cars Maisonneuve a été retenue pour le transport pour un montant de 429 euros TTC ainsi que la formule du Bowling de MACON pour 27 euros par participant.

Les modalités d'inscriptions restent à ce jour à définir.

Information personnel municipal : Monsieur VACHER informe le conseil que l'agent recruté sur contrat au poste accueil de la mairie est actuellement en arrêt maladie et que le contrat doit prendre fin mi-novembre. Le maintien de l'agent sur ce poste n'étant pas envisagé, un nouveau recrutement a eu lieu.

Chemins de randonnées : Madame LOMBARD informe le conseil de l'état d'avancement du projet. Le tracé sera prochainement voté par MBA et les autorisations des propriétaires sont signées pour l'essentiel. Des devis concernant les remplacements des passerelles existantes pour la traversée des biefs devraient prochainement parvenir en mairie. Quelques chemins municipaux restent à insérer au parcours.

Ecole maternelle : Madame LOMBARD informe le conseil que la directrice de l'école maternelle a fait savoir, lors de la réunion avec les parents d'élèves, sa satisfaction sur les travaux effectués durant l'été.

Création d'un comité des Fêtes : Monsieur BROUTIN informe les élus que le projet de création d'un comité des fêtes est en bonne voie. 5 personnes se sont d'ores et déjà engagées pour sa création. Un appel à la population sera lancé pour inviter les Romanèchois à se joindre à ce projet.

Horaires d'ouverture au public mairie : Madame PONT interroge sur les nouveaux horaires de la mairie et notamment les permanences du samedi matin.

L'information est donnée que les nouveaux horaires d'ouverture au public sont organisés comme suit :

Lundi : 8h30-12h 13h15-17h

Mardi : 8h30-12h

Mercredi : 8h30-12h 13h15-17h

Jeudi : 8h30-12h

Vendredi : 8h30-12h 13h15-17h

Samedi matin : 25 samedis matins d'ouverture au public sont prévus (soit un samedi sur 2 en moyenne). Les permanences retenues pour l'année 2022-2023 sont affichées sur la porte extérieure de la mairie.

Parole est donnée à la salle

Le secrétaire de séance
Maurice FAYRE



La séance est close à 23h00

Le Maire,
Yannick VACHER

